

Tout Personnel

Janvier 2022 - n° 297

**Conseil d'administration du 12 janvier
(en visioconférence)**

1-Déclaration intersyndicale : SNU, CGT, EFA-CGC, Synergies FO, CFDT, CFTC

Lue en séance et annexée au PV de séance.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs

Le 2 juillet 2021, le contrat Etat-ONF a été validé par le conseil d'administration. Six mois plus tard, il n'a toujours pas été signé par les ministres concernés. Quel est la cause de ce retard ?

Depuis, deux modifications majeures du contrat sont intervenues sans que le conseil d'administration n'ait été consulté :

- *En juillet il a été commandé par l'Etat à l'ONF d'augmenter très fortement la part du volume vendu en contrats d'approvisionnement : de 55 à 75 % de la récolte domaniale à l'horizon 2025. Cela représente de l'ordre d'un million de m³ supplémentaire à traiter par contrat d'approvisionnement. Cette nouvelle et importante charge de travail reste à évaluer pour préciser le nombre d'emplois nécessaire. Le projet de budget 2022 présenté aujourd'hui prend acte de cette commande, avec une augmentation du chiffre d'affaires, et semble-t-il une diminution moindre que prévu au contrat des effectifs de l'ONF.*

- *En novembre, le projet d'augmentation de la contribution des communes forestières a été abandonné. Sur la durée du contrat cela constitue une baisse de financement de 27 M€ donc de 5 M€ par an correspondant à une nouvelle réduction d'effectif de 100 emplois par an.*

La maquette budgétaire sur laquelle était fondée le contrat approuvé le 2 juillet est donc rompue, il est donc caduc avant même d'avoir été signé. Et puisque le contrat n'est pas signé à ce jour, nous demandons sa renégociation.

Par ailleurs, il est prévu des conventions avec la FNCOFOR et avec la FNB. Où en sont ces documents ? Un an après leur démarrage officiel, pourquoi n'ont-ils toujours pas été présentés au CA ?

Des conventions sont également prévues avec les différents ministères pour la mise en application des MIG. Où en sont-elles ?

Pendant ce temps, les personnels subissent les effets des crises sanitaires, des réorganisations en chaîne, des suppressions de postes. Partout, on constate la multiplication des arrêts de travail de plus en plus longs, des démissions de personnels peu de temps après leur arrivée, et des ruptures conventionnelles. Par cette fuite en avant, une perte de compétences importante a lieu, le transfert de compétences et le tuilage ne pouvant plus s'exercer. Devant cette souffrance au travail, maintes fois pointée par les représentants des personnels, l'administration reste muette.

Un nouveau contrat doit être négocié et appliqué à l'ONF pour redonner un avenir à notre Etablissement et préserver la santé des personnels que nous représentons.

Réactions à notre déclaration

Pour le président du CA, le budget 2022 prend en compte l'augmentation du volume d'activités contractuelles et la suppression de la contribution des COFOR, financement prévu de toute façon au conditionnel en 2023 puisqu'il était prévu une clause de « revoyure » en 2022. On verra donc cette année de quelle façon sera compensée cette perte de recette.

Pour le représentant du ministre de l'Agriculture et de l'alimentation, chargé des forêts, les fondamentaux du contrat ne bougent pas puisque le gouvernement a renouvelé sa confiance en l'ONF (dixit) « pour la gestion multifonctionnelle et durable des forêts publiques ». L'Etat mobilise des ressources financières inédites et renforcées, il revalorise les MIG, il n'y a pas de rupture de convention avec l'ONF. Il injecte même 60 M€ supplémentaire sur 3 ans avec un montant compensateur maintenu à la même hauteur.

Un comité de suivi évaluera la trajectoire financière, avec un marché du bois favorable... Avant de dire que le contrat est caduc il faut faire un bilan complet. Pour le ministère, il s'agit avant tout maintenant de le mettre en œuvre. Concernant la charge de travail générée par l'augmentation à venir des contrats d'appro, une évaluation très fine a été réalisée avec l'ONF.



Concernant les relations avec les FNCOFOR et la convention envisagée, malgré le ton rassurant du président du CA, la réponse du président des COFOR est plutôt cinglante : « Il n'y a pas de discussions en cours avec l'ONF. Nous avons fait remonter des éléments en vue de l'élaboration d'une convention et attendons un retour de la DG ». De nombreuses communes subissent de fortes baisses de recettes et éprouvent de grandes difficultés à réinvestir, plan de relance ou pas.

Ambiance, ambiance...

Pour le SNUPFEN, 35 ETP pour 1 million de m³ à façonner en plus, c'est inacceptable ! Comment peut-on dire ce genre de choses ? Les MIG sont en hausse mais encore largement insuffisantes notamment dans les DOM.

Aucune réponse aux problèmes de santé des personnels évoqués dans notre déclaration liminaire, seul le constat du président : « comme ailleurs l'épidémie a un impact sur le malaise des personnels... » Bien entendu c'est seulement depuis 2020 qu'il y a un malaise chez les personnels.

Comme nous allons le constater pendant le CA, pour ces messieurs tout va bien à l'ONF, tout est sous contrôle.

2-INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Elections des vice-présidents et présidents des différents comités consultatifs

Nous passerons rapidement sur les élections des différents vice-présidents du CA et des différents comités consultatifs. Devant le constat de l'intersyndicale du manque d'écho des propositions des personnels, cette dernière a décidé de présenter un candidat commun à la vice-présidence du CA ainsi qu'à la présidence du comité consultatif des forêts d'Outre-mer.



Bien évidemment, nous n'avons pas été élus. Cependant, dit le président : « Ces votes ne remettent pas en question les compétences des représentants des personnels mais il ne serait pas « éthique » que ce soit quelqu'un de l'ONF qui préside un comité... ».

Le docile représentant de Matignon plutôt que les personnels et leurs compétences...

- Délégations consenties par le conseil d'administration (toutes adoptées par la majorité du CA)

Délégation d'ordre juridique et financière : pour nous, c'est un nouvel élargissement de la délégation existante permettant au directeur général de déléguer encore plus et qui, faute d'argument présenté, ne vise qu'à alléger sa charge de travail et indirectement ses responsabilités en interne, bien entendu au moment où tous les autres personnels voient leur charge de travail et leurs responsabilités augmenter.

Le président du CA affirme que cela ne change rien. Si ça ne change rien, pourquoi modifier la délégation existante ?

Délégation en matière de seuil des marchés : renouvellement à l'identique de la délégation permettant au directeur général de signer sans présentation au CA tous les marchés dont le montant est inférieur à... 9 M€.

Nous avons renouvelé notre opposition à une délégation par laquelle le CA transfère à la DG sa responsabilité en matière de stratégie des achats de l'ONF sous marchés publics. Le fait que le CA de l'ONF ne se réunisse qu'environ 15 heures par an ne doit pas conduire ce dernier à ne pas exercer les responsabilités qui lui reviennent. Il y a une différence majeure entre décider et mettre en œuvre une stratégie et juste en être informé.

Délégation pour modifier le cahier des clauses générales applicables aux baux et conventions et autorisations d'occupation de terrain accordées en forêt domaniale :

Le SNUPFEN a relevé que ce cahier a été approuvé par le CA et qu'il ne devrait être modifiable que dans les mêmes conditions à savoir après avis du CA. C'est un sujet majeur engageant un risque de création de servitude grevant le fond domanial voire un risque de perte de foncier domanial (droit privatif d'occupation des échelages). Un courrier du SNU adressé à ce sujet au MAA en juin 2020 est toujours sans réponse.

Le président du CA ne voit lui aucun problème. Aucune réaction des Ministères.

3- ACTIVITES

- **Prévision d'exécution budgétaire 2021**

La direction générale et les tutelles se réjouissent d'un exercice 2021 « *exceptionnel financièrement* » avec un déficit de seulement 2,9 M€ très inférieur à la prévision grâce aux résultats des ventes de bois, au soutien de l'Etat notamment via le plan de relance, à la baisse de 20 M€ de la masse salariale et aux efforts des personnels qu'ils remercient.



Quel concert d'auto-satisfaction/congratulation. Ce qui est qualifié d'efforts des personnels est avant tout de la souffrance au travail. Les subventions exceptionnelles ne font pas un modèle économique garantissant la pérennité de l'ONF. La subvention exceptionnelle pour charges de service public n'est que le rattrapage très partiel de plusieurs défauts de versement de cette subvention comme l'a relevé le rapport de la mission inter ministérielle (juillet 2019).

La seule reconnaissance que perçoivent les personnels ce sont les suppressions de postes subies chaque année depuis plus de 20 ans. L'ONF et ses personnels n'ont pas besoin de remerciements. Ils ont besoin d'un nouveau modèle économique.

- **Budget initial 2022**

Ce budget s'inscrit dans la continuité des budgets précédents : suppressions de postes, remplacement de fonctionnaires par des salariés, extinction de la CAA pour les ouvriers, réduction des dépenses de fonctionnement. Côté « soutien » de l'Etat : une subvention exceptionnelle de 20 M€, une revalorisation des MIG de 7,5 M€ et 30 M€ supplémentaires pour reconstituer les peuplements dépeissant (France relance).

Côté commande de l'Etat : objectif, atteindre fin 2022 le taux prévu de contractualisation de 55 % prévu par le contrat pour fin 2025... et fin 2025 un taux de contractualisation de la récolte domaniale de 75 % !!!



Ne jamais commencer un projet sans avoir toute les ressources nécessaires.

Pour ce faire, l'Etat autorise l'ONF à supprimer 20 postes de moins que prévu en 2022 (95 ETP) et 15 postes de moins en 2023. Vous avez bien lu.

Malgré l'hypothèse optimiste d'augmentation des recettes de bois, le déficit attendu pour 2022 est de 17 M€. « L'endettement » de l'ONF continuerait donc de se creuser pour atteindre 440 M€ fin 2022.

Pour le président du CA, « *Il n'y a pas de dogme sur les réductions d'effectifs. La preuve : l'Etat nous autorise à créer des emplois pour atteindre les objectifs de contractualisation...* ».

Pour le DG, Le réseau des TFT sera stabilisé. Les réductions d'effectifs porteront essentiellement sur les postes d'ouvriers. Il faudra augmenter les effectifs consacrés à la contractualisation, au numérique, à la communication. « Ça ne va pas être simple » (sic).

Zoom sur l'emploi :

Ce sont une nouvelle fois des suppressions de postes insupportables et contradictoires avec les commandes de l'Etat : 1 million de m³ supplémentaires à façonner à l'horizon 2025 avec... 35 postes, mais de qui se moque-t-on ?

Le temps consacré à cette commande se fera au détriment des vraies missions et du temps à consacrer au service des communes. Plus de travail à réaliser sur les MIG : illusoire sans création de postes, plus de risque incendie, plus de concertation avec les collectivités... Ce budget n'est pas sérieux.

Effectif par catégories de personnels 2019-2022 en ETPT

| Emplois en équivalent temps plein travaillé | 2019 | 2020 | BI 2021 | BR 2021 | Prev exé 2021 | BI 2022 | Ecart BI 2022 / Prev exe 2021 | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|-------------------------------|--------------|
| Secteur public | 4 821 | 4 507 | 4 214 | 4 214 | 4 232 | 3 932 | -300 | -7,1% |
| dont titulaires | 4 701 | 4 402 | 4 114 | 4 114 | 4 137 | 3 837 | -300 | -7,3% |
| dont non titulaires (ANT) | 120 | 105 | 100 | 100 | 95 | 95 | 0 | 0,0% |
| Secteur privé | 3 238 | 3 385 | 3 658 | 3 658 | 3 554 | 3 865 | 311 | 8,8% |
| dont ouvriers forestiers | 2 350 | 2 201 | 2 125 | 2 125 | 2 054 | 2 004 | -50 | -2,4% |
| dont salariés (yc TAM) | 888 | 1 184 | 1 533 | 1 533 | 1 500 | 1 861 | 361 | 24,1% |
| Total hors emplois aidés | 8 059 | 7 892 | 7 872 | 7 872 | 7 786 | 7 797 | 11 | 0,1% |
| Emplois aidés et assimilés | 492 | 407 | 450 | 450 | 400 | 550 | 150 | 37,5% |
| Total général | 8551 | 8299 | 8322 | 8322 | 8 186 | 8347 | 161 | 2,0% |



Zoom sur les contrats d'approvisionnement :

Pour le SNUPFEN cette commande ne fait pas partie du contrat. Elle n'est donc pas validée par le CA. Sa pertinence économique pour l'ONF n'est pas démontrée et les retours du terrain attestent que de nombreux contrats sont perdants pour l'Etablissement et les communes. La contractualisation n'est pas une mission donnée à l'ONF par le code forestier. C'est une subvention déguisée à la filière qui doit être financée par l'Etat et non par l'ONF. L'analyse de la contractualisation qui est une orientation majeure doit être présentée au CA de l'ONF.

- Modèle économique selon les décideurs (ou comment l'ONF crèvera, peut être en bonne santé financière)

Intervention du directeur général : « Les conséquences à venir du changement climatique constitue un facteur d'incertitude très important pour l'avenir. Il y a peu la récolte était constituée à 5-10 % de produits accidentels. Aujourd'hui nous en sommes à 35 %. Le bois ne paie plus la forêt, le développement du concurrentiel ne fonctionne pas, reste la valorisation des services écosystémiques ». On hésite encore à lui envoyer un bulletin d'adhésion ?



Question posée par le SNUPFEN : Le contrat prévoyait une contribution supplémentaire des communes de 27 M€ sur 5 ans soit l'équivalent de 500 emplois sur 5 ans (100 par an). Le ministre de l'agriculture a annoncé sa suppression. Quelle compensation pour l'ONF l'Etat a-t-il prévu ?

Réponse du président : Cette décision n'implique pas la suppression de 500 postes supplémentaires. L'Etat avisera en fonction des résultats financiers à venir et notamment des recettes de bois.

Notre analyse :

Quand tout converge pour dire que l'ONF a besoin d'un nouveau modèle économique, il n'y en a pas. Pourtant le rapport de la mission inter ministérielle de 2019 affirmait que le changement climatique allait dégrader toutes les données financières de la gestion forestière (recettes et dépenses)...

Pourtant le code forestier prévoit un contrat pluri annuel, ce qui signifie que le contrat prévoit les moyens de remplir les missions et de satisfaire les commandes de l'Etat. Or, ce contrat est déjà caduc entre baisse des moyens et augmentation des commandes. Un nouveau contrat doit être négocié pour respecter les dispositions du code forestier.

Les subventions exceptionnelles ne font pas un modèle économique. Le plan de relance c'est l'Etat qui reconstitue son patrimoine privé et aide les communes à en faire autant. Ce n'est pas un soutien à l'ONF, juste beaucoup de travail pour des personnels déjà surchargés et un nouveau coût financier pour l'Etablissement.

Leur consolidation du modèle économique c'est surtout réduire les effectifs, faire faire un travail donné par des gens toujours moins bien payés et supprimer une CAA pour les ouvriers.

Le conseil d'administration a voté les prévisions budgétaires suivantes :

Niveau d'emploi prévisionnel :

- 8 347 ETPT, dont 7 797 sous plafond d'emplois législatif et 550 hors plafond d'emplois législatif

Compte de résultat prévisionnel :

- 446,9 M€ de charges de personnel
- 439,4 M€ de charges de fonctionnement
- 869,0 M€ de produits
- -17,4 M€ de résultat prévisionnel

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale :

- 19,1 M€ de capacité d'autofinancement (CAF)
- 63,0 M€ d'emplois
- 51,5 M€ de ressources (y/c CAF)
- -11,5 M€ de variation de fonds de roulement



- **Cartographie des risques du contrôle interne comptable et budgétaire : plan d'actions 2022**

Le contrôle comptable exercé sur l'ONF s'est durci, vu les « errements » passés qui pouvaient s'apparenter à du maquillage de comptes, sur commande des tutelles pour dire que tout allait bien à l'ONF et ainsi justifier leur défaut de soutien ? Contrairement à ce qui est écrit il ne s'agit pas de contrôle interne mais bien de contrôle externe. La preuve, un représentant de l'Etat se plaint d'un manque de remontée des organigrammes comptables : en DT qui paye quoi ? Liste des accréditations, des délégations ?

Avec les suppressions de postes les services sont en réorganisation permanente et c'est la valse des attributions d'activités. Qui fait quoi devient difficile à cerner même pour les personnels des services concernés. Alors à quoi serviraient ces organigrammes puisqu'ils seraient caducs quasiment aussitôt établis ? Et puis comment peut-on se montrer exigeant sur ce sujet quand chaque année on approuve les suppressions de postes à l'ONF ?

Réponse du haut fonctionnaire : faire un organigramme peut justement éviter cette valse des attributions d'activités.

Comique, va !

- **Simplification des modalités d'accès aux adjudications de chasse**

Le but est de favoriser les adjudications à distance du 1^{er} trimestre 2022 au motif d'épidémie et de permettre aux clients suisses et britanniques de ne plus être obligés d'avoir une domiciliation bancaire en France pour candidater. Business must go on. Ah oui il s'agit aussi, et c'est peut-être le plus important, de rebaptiser « directeurs » territoriaux les anciens « délégués » territoriaux.

- **Adoption du règlement intérieur du comité d'audit et désignation des membres**

En séance, le SNUPFEN constate que le comité ne comprend que 4 personnes désignées par le CA quand le règlement intérieur soumis au vote du CA en prévoit 5. Dans ces conditions peut-on considérer que le comité est régulièrement constitué ?

Nous vous épargnons les bafouillages qui ont suivi notre intervention.

Les administrateurs du SNUPFEN-Solidaires

Véronique VINOT

Emmanuel GORJUX

Jean Luc PIGEASSOU

Philippe CANAL



Toute ressemblance avec une livraison de vêtements récente ne serait que pure coïncidence.